

Alerte aux consommateurs

Région : Ontario | Date : 23 février 2018

Les consommateurs sont mis en garde contre des escroqueries apparentes liées à des subventions énergétiques et à des ventes par téléphone

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) met en garde les consommateurs contre des appels téléphoniques de personnes prétendant représenter la CEO ou être associées au Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE).

Les appelants mentionnent des « avantages » et des « crédits » offerts dans le cadre du programme, tout en demandant d'avoir accès au domicile des consommateurs.

La CEO souhaite informer les consommateurs qu'elle ne participe d'aucune façon à des activités de vente par téléphone de quelque type que ce soit. De plus, le processus de demande et d'approbation du POAFE n'exige pas une visite du domicile.

Les consommateurs qui ont des questions ou des préoccupations concernant des expériences en matière d'appels ou de visites à domicile à des fins de vente sont encouragés à communiquer avec la CEO au 1 877 632-2727 de 8 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi, ou à appeler la police.

Conseils à l'intention des consommateurs

Si vous recevez un appel (ou si un vendeur se présente à votre porte), suivez ces quelques conseils :

1. Rappelez-vous que la CEO ne participe d'aucune façon à des activités de vente par téléphone.
2. Si vous recevez un appel (ou si un vendeur se présente à votre porte), ne vous sentez pas obligé de partager vos renseignements personnels. La facture de votre service public est privée. Elle contient des renseignements personnels comme votre numéro de compte et votre consommation d'énergie.
3. Au téléphone, assurez-vous de connaître le nom de la personne avec qui vous parlez, celui de la société qu'elle représente et son numéro de téléphone.
4. Si une personne se présente à votre porte, demandez à voir une pièce d'identité comme une carte de visite professionnelle contenant les renseignements de l'entreprise du vendeur.

Ressources

1. Les consommateurs intéressés par le POAFE peuvent se rendre à AideElectriciteOntario.ca
2. De plus amples renseignements sur les droits des consommateurs et les règles particulières régissant les détaillants d'énergie sont accessibles à oeb.ca/toctoc.
3. [Fiche d'information de la CEO sur la protection des consommateurs \(PDF\)](#)
4. [Contrats d'approvisionnement en énergie de détail – sachez à qui vous avez affaire – vidéo](#)